

# Rapport du jury des concours d'ingénieurs SIC interne et 3<sup>e</sup> concours Session 2021

## **Bilan statistique concours ISIC – session 2021:**

### **Interne:**

Nb de postes ouverts	21
Nb d'inscrits	340 soit 299 hommes et 41 femmes
Nb de présents	256
Nb d'admissibles	65
Nb d'admis sur la liste principale	21 soit 18 hommes et 3 femmes
Nb d'inscrits sur la liste complémentaire	3 soit 2 hommes et 1 femme

### **3<sup>e</sup> concours:**

Nb de postes ouverts	5
Nb d'inscrits	49 soit 39 hommes et 10 femmes
Nb de présents	36
Nb d'admissibles	17
Nb d'admis sur la liste principale	5 soit 4 hommes et 1 femme
Nb d'inscrits sur la liste complémentaire	-

## **I. Éléments généraux sur l'organisation des concours (interne / 3<sup>e</sup> concours)**

Il convient en préambule de rappeler que, cette année, les concours d'ingénieurs SIC interne et 3<sup>e</sup> concours ont pu se dérouler dans de meilleures conditions que lors de la session précédente. Dans le respect des gestes barrières, au regard des contraintes induites par le contexte sanitaire national, seule l'organisation des épreuves orales a été impactée car les candidats comme les membres du jury ont dû garder leur masque pendant toute la durée des entretiens.

## **II. Les épreuves du concours**

### **a. Épreuve écrite**

Le sujet du concours avait pour objectif d'apprécier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que sa capacité à conduire un projet et à proposer des solutions techniques.

A titre d'information, les grilles d'évaluation du concours interne et du 3<sup>e</sup> concours étaient différentes :

- La première favorisait la conduite de projet ;
- La seconde privilégiait la solution et la méthode technique.

Le jury a élaboré les sujets des concours interne et 3<sup>e</sup> concours d'ingénieurs des systèmes d'information et de communication en veillant à choisir une thématique professionnelle générique et d'actualité.

Ainsi il s'agissait pour les candidats de traiter de la problématique de la mise en ligne de données issues des fichiers de gestion de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) et une note de cadrage comportant :

- Les objectifs et les enjeux du projet : après avoir rappelé le contexte, il s'agissait de proposer le développement et l'hébergement d'une nouvelle application web dans un cloud sécurisé et résilient ;
- La solution de réalisation retenue et la méthode de développement : après avoir rappelé la méthode « agile » et « Devops », il s'agissait de proposer dans le cadre de cohérence technique (CCT) du ministère, une solution d'hébergement dans le cloud interne à haute disponibilité ;
- Les aspects « sécurisation » et les risques : en partie présentée dans les documents annexés, il s'agissait dans un premier temps de rappeler la démarche d'intégration de la sécurité des systèmes d'information (SSI) dès le début et tout au long du projet (DISSIP et rappeler le règlement européen de protection des données personnelles (RGPD) ;
- L'organisation du projet et un rétroplanning : il était attendu la démonstration d'une conduite de projet simple, en rappelant dans un premier temps les différentes phases, opportunité, faisabilité, conception, réalisation, déploiement, généralisation et bilan ; puis l'identification des différents acteurs de la MOA et MOE et enfin la proposition d'un rétroplanning contraint sur 6 mois.

La majorité des candidats a respecté les consignes énoncées dans le sujet, en reformulant les éléments essentiels des documents annexés. Cependant, très peu de candidats ont véritablement analysé la problématique liée aux risques sécuritaires impactant le développement d'une application web.

Tout en s'assurant du caractère sélectif des sujets, le jury s'est efforcé de fournir aux candidats un dossier documentaire adapté à la problématique posée. Au regard des copies corrigées, le jury souhaite apporter quelques précisions sur ses attendus.

#### En matière de compréhension du sujet :

Le sujet reposait sur une mise en situation professionnelle que les candidats seront amenés à rencontrer en tant qu'ingénieur.

Le jury constate que de nombreux candidats n'ont pas suffisamment appréhendé le sujet.

Il attendait d'eux qu'ils s'attachent à :

- Mettre en évidence les objectifs et les enjeux du projet ;
- Développer leur proposition pour assurer la conduite de ce projet ;
- Démontrer l'importance de la gouvernance des données dans le cadre de ce projet ;
- Expliquer la solution technique qu'il propose.

Le jury regrette un nombre important de copies ne comportant que des généralités sur la conduite de projet sans que soient mis en application les principes évoqués dans le cas précis du sujet.

Le jury remarque également que beaucoup de candidats n'ont traité qu'un seul aspect du sujet en « survolant » les autres et faisant montre quelquefois de leur « spécialisation » actuelle, sans mettre en valeur leur capacité d'ouverture sur l'ensemble d'une problématique.

### En matière de technicité :

Le jury regrette que certains candidats n'aient pas utilisé les informations nécessaires au traitement du sujet, fournies dans le dossier documentaire.

Quelques copies ont interprété ces éléments, entraînant des non-sens dans le développement de leur solution, faisant ainsi état du manque d'un socle technique des candidats.

### En matière de qualité rédactionnelle :

Le jury constate que peu de candidats se sont conformés au formalisme administratif demandé.

Le jury attendait du candidat qu'il rédige une note de cadrage et respecte les éléments principaux (rédacteur, destinataire, introduction, annonce et respect du plan, organisation de la copie, synthèse, conclusion). Le jury regrette un manque de qualité rédactionnelle de la part de l'ensemble des candidats.

Le jury remarque également une mauvaise gestion du temps de la part de certains candidats.

### **b. Épreuve orale :**

Comme évoqué *supra*, l'épreuve orale a fait l'objet d'une organisation particulière liée au contexte épidémique, qui a pu déstabiliser certains candidats. Le port du masque obligatoire pour s'exprimer devant un jury n'a par exemple rien de naturel et devient un obstacle supplémentaire s'ajoutant à l'anxiété du concours. Le jury a pour autant, su en tenir compte, notamment en invitant les candidats les plus angoissés à prendre un temps de respiration ou en leur témoignant des propos bienveillants.

Le jury s'est organisé en trois sous-commissions pour auditionner les candidats. Chacune des sous-commissions était composée de trois personnes, une femme et deux hommes qui représentaient les différents types de services et organisations dans lesquels les candidats pouvaient être affectés, après la réussite au concours. Les membres du jury avaient préalablement établi un cadencement de l'entretien ainsi qu'un panel de questions afin de respecter l'égalité de traitement entre les candidats. Ils avaient, dans le même esprit, établi une organisation temporelle type de l'entretien. L'épreuve orale a permis de distinguer un petit nombre de candidats de bon niveau (notamment au 3<sup>e</sup> concours) pour lesquels les membres des différentes sous-commissions ont identifié des compétences et des personnalités à même de rejoindre la communauté des ingénieurs SIC de l'État.

Cette observation n'est malheureusement pas valable pour la majorité des candidats admissibles dont le jury a constaté un manque de préparation des épreuves orales.

Si l'exposé de présentation des carrières était plutôt bien géré, les réponses apportées aux questions techniques relevant des domaines informatique et administratif ont montré un manque de révision ou d'apprentissage efficace. La méconnaissance de sujets tels que les clouds ou la méthode « agile » paraît étonnante pour des spécialistes. Il en va de même pour l'ignorance de l'organisation des ministères d'origine, la plupart des candidats se limitant à leur périmètre sans nécessairement faire preuve de curiosité sur l'organisation générale des missions qui leur sont dévolue. À titre d'exemple, peu de candidats avaient une idée de la mise en œuvre des SGC (secrétariats généraux communs) au sein du ministère de l'intérieur et des conséquences induites.

Le jury a regretté l'absence fréquente de culture de gestion de projet. Il s'est interrogé sur ce point car l'épreuve écrite portait précisément sur la gestion de projet, alors que nombre de candidats n'ont pas su développer ce sujet lors de l'entretien avec le jury.

La maîtrise de la gestion de projet est indispensable pour un ingénieur SIC, car il est par définition plus attendu pour son rôle de chef de projet qu'en tant qu'expert technique. Les candidats admissibles auraient pu travailler la méthode « agile » afin d'être en mesure d'en parler lors de l'épreuve orale. Le jury n'attendait pas des professionnels du sujet, mais des candidats informés et sensibilisés à son application.

Une connaissance très superficielle de l'interministérialité est à noter. Même si chacun des candidats connaît le ministère dont il est issu, seule une poignée d'entre eux connaissent le cadre interministériel et les projets transversaux.

Enfin, le jury a constaté que la plupart des candidats n'envisageait pas une diversification de leur carrière et préférerait la sécurité d'un périmètre maîtrisé à l'aventure de nouveaux environnements de travail pourtant synonyme, dans ce périmètre professionnel, d'une adaptation indispensable eu égard à l'évolution rapide des technologies. **Ce point mériterait de faire l'objet d'une étude approfondie afin de trouver les moyens, les outils et les leviers qui permettront aux ministères employeurs de disposer de fonctionnaires qui resteront opérationnels toute la durée de leur carrière.**

#### c. Les Reconnaissances acquises de l'expérience professionnelle (RAEP)

Les dossiers RAEP ont permis aux membres du jury de préparer l'entretien. Ils n'ont fait l'objet d'aucune notation et seul l'entretien a donné lieu à un jugement sur les compétences du candidat.

Il avait été demandé aux candidats admissibles de remplir un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Le jury s'est souvent interrogé sur la véritable identité du rédacteur du dossier de certains candidats, tant la différence de qualité entre le dossier présenté et la prestation fournie à l'oral était manifeste. Cette situation, humainement compréhensible, puisqu'il s'agit d'un exercice personnel, a pour conséquence de mettre le candidat en difficulté dans la mesure où le jury attend un niveau de prestation équivalent à l'expérience exposée et trouve face à lui un candidat dans l'incapacité de répondre à des questions, dont l'exposé du RAEP devait nécessairement lui permettre d'apporter des réponses.

Le président du jury

Philippe CHRISTMANN